

## PROGRAMME DE TRAVAIL 2023-2024

La section 7 « Environnement et Territoires » traite du développement des territoires par la gestion des biens communs environnementaux (eau, sol, biodiversité) dans un monde aux ressources limitées. La recomposition actuelle des rapports entre agriculture, environnement et territoires invite à accroître la transversalité des travaux avec les autres sections pour que la transition agro-écologique en cours tienne compte des changements environnementaux globaux (climat, énergie, agriculture, alimentation, urbanisation, risques naturels...), mais aussi des vulnérabilités sociales, économiques et culturelles. Ces questions s'appliquent autant à des terrains au Sud qu'au Nord, et à des échelles autant régionales qu'européennes ou internationales.

Les quatre axes de réflexion définis lors du séminaire de programmation du 6 avril s'articulent bien avec nos travaux présentés ici en trois parties.

Axe 1 : Science et Sociétés – Quels débats pour l'expertise ?

Axe 2 : Changement climatique – Quels changements de modèles ?

Axe 3 : Nouvelles approches agroécologiques – Croissance et décarbonation, est-ce possible ?

Axe 4 : Évolutions alimentaires – Face aux changements globaux, quelles évolutions des offres et des demandes ?

### 1. TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE, TERRITOIRES ET PAYSAGES transversal aux 4 axes

La recomposition actuelle des rapports entre agriculture, environnement et territoires tient compte des changements environnementaux globaux (climat, énergie, biodiversité, agriculture, alimentation, urbanisation, risques naturels, ...), mais aussi des vulnérabilités sociales, économiques et culturelles. Mots clés : Land Sharing/ Land Sparing, comptabilité verte et indicateurs, fiscalité des territoires, rapport à la nature des agriculteurs, suivi des conventions internationales d'environnement (climat, biodiversité, désertification).

Nous nous interrogeons sur les visions de notre économie, de notre agriculture et de notre assiette sous-tendues les politiques publiques (y compris conventions internationales) et les initiatives liées à la demande sociétale. Comment s'appuient-elles sur les sciences de l'environnement et de l'agriculture, sur les théories et indicateurs économiques (comptabilités, statistiques) ? Quelle place font-elles aux agriculteurs, aux consommateurs, aux entreprises et aux jeunes générations? Comment y répondent les politiques publiques ? Quelles conséquences dans les territoires ?

#### • CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL transversal aux 4 axes

**Approches territoriales de la gestion de l'eau dans le contexte de changement climatique**, coordination Chantal Gascuel et Yves Souchon. Ce GT a été validé et doit veiller à mobiliser des membres de toutes les sections. Avec pour la S7 Gabrielle Bouleau, Agnès Ducharne, Guy Fradin, Nathalie de Noblet, Paul Vialle...

Ce GT portera sur les points aveugles et les points nouveaux peu ou pas abordés par le chantier national, afin de réunir des données actualisées susceptibles d'aider à poser la réflexion et à objectiver les débats tendus actuels autour du partage de l'eau, de la gestion de l'eau en agriculture et de la préservation des écosystèmes, dans un contexte de changement climatique. Il sera structuré autour de 4 questions :

- Changement climatique à l'échelle régionale et déclinaison en hydrologie, ressource en eau, qualité de l'eau, conséquences pour l'agriculture et les hydrosystèmes ?
- Retours d'expériences concernant la gestion elle-même de la ressource en eau, la relation eau-agriculture, le partage de l'eau, suite aux canicules et sécheresses récentes dont celle de 2022 ?
- Retours d'expériences sur le comportement des hydrosystèmes dans le gradient terre-mer, leur dynamique pendant et après la période de crise, à partir des observations des acteurs de la gestion de l'eau (intrusions salines, eutrophisation, nuisances (ex. algues toxiques), mortalités d'organismes aquatiques, ...) ?
- Quelles questions de recherche pour le système agriculture-alimentation sous tension vis-à-vis de la ressource en eau ?

Toutes ces questions renvoient à une interrogation plus générique sur les transformations du système agri-alimentaire, la re-conception de systèmes de production, voire la transformation profonde, en rupture, des systèmes de production et leur reconversion vers de nouvelles vocations agricoles et de nouvelles filières.

#### • SÉANCES

- Participation de Chantal Gascuel et Yves Souchon à l'organisation d'un **Echanges croisés sur les bassines/ réserves de substitution** (21 juin ?) (transversal aux 4 axes)

A l'échelle de la France, le changement climatique se traduit par une accentuation de l'intensité et de la durée des sécheresses, une variabilité climatique accrue (vagues de chaleur...), des enchaînements climatiques qui mettent à mal les écosystèmes terrestres, dont les agroécosystèmes.

Du point de vue agronomique, cette évolution se traduira par un besoin en eau plus grand, et plus spécifiquement en eau pour l'irrigation.

Du point de vue hydrologique, elle se traduira par une diminution des débits et des niveaux des nappes, dans toute la France en été, et toute l'année dans le Sud du pays. Ces baisses de ressource en eau sont projetées sans considérer les évolutions des usages des sols et des activités agricoles. La diminution des débits d'étiage est très systématique (sauf l'hiver en montagne), avec une forte variabilité spatiale (baisses estimées entre 10 et 65 % à l'horizon 2050, annexe 1 et travaux UR HYCAR-RIVERLY, Explore70 INRAE, Explore2), soulignant une nécessaire gestion territorialisée de l'eau.

D'un point de vue écologique, la réduction généralisée des débits des cours d'eau, en particulier en période estivale, conduisant parfois à leur assèchement prolongé, constitue une pression sur les milieux aquatiques les rendant plus vulnérables.

Trois types de solutions non exclusives peuvent être évoqués : (i) la réduction des besoins, (ii) l'ajustement saisonnier de la ressource par stockage temporaire et (iii) l'augmentation du stockage d'eau dans le sol, par accroissement de l'infiltration et de la réserve utile maximum.

Ce regard croisé devra éclairer les controverses sur un sujet d'actualité passionné, préalable à l'organisation d'une séance.

- **Les certificats biodiversité, outil du devoir de vigilance** (Catherine Aubertin, Claire Titenuit, avec S4 et S10) 18 octobre 2023 (axes 2 et 3).

Poursuivant la même réflexion, il s'agira de revenir sur le débat biodiversité vs économie. La séance vise à analyser comment les entreprises peuvent répondre à leurs engagements environnementaux et à la législation. Comment peuvent-elles notifier leurs actions en faveur de la biodiversité, localement et à l'international, afin de remplir leur devoir de « vigilance » ?

Que pourraient être ces crédits, ou certificats, biodiversité (émetteurs, encadrement, mesures, certification) ? Quelles seraient leurs influences sur les entreprises de l'agroalimentaire et sur les modalités de conservation de la biodiversité ? Quelles applications pour soutenir une agriculture écologique et pour le maintien des forêts, en Europe et à l'international ?

*Invités* : Le député Dominique Potier, agriculteur, à l'initiative de la proposition de loi relative au devoir de vigilance en France ; Gilles Kleitz, directeur Développement durable à l'Agence française de développement (AFD), Romain Julliard (écologue, MNHN).

- **Rentabilité nette des terres agricoles dans les différents pays européens**, proposée par Guillaume Sainteny. (20 novembre ou 9 décembre 2023) axe 2.

Des causes de dégradation de la biodiversité dans les territoires peuvent être induites par des règles juridiques ou des mécanismes économiques néfastes. La réflexion sur la «Fiscalité des territoires» recouvre les aspects de fiscalité locale, fiscalité rurale, fiscalité de la biodiversité, des paysages, agricole, forestière, du foncier bâti et non bâti. Il s'agit de mettre en évidence les écarts de rentabilité entre France et Europe. La France a les fermages les plus bas et les terres les plus taxées. Or dans le projet de loi agricole en cours, ce problème n'est pas abordé alors qu'il est essentiel. Ces travaux peuvent rejoindre à terme la réflexion des sections S4 et S10 qui prévoient de travailler sur les réformes foncières et le statut de l'exploitation agricole.

- **Les lignes directrices sur l'occupation/conservation des terres, premier driver des pertes en biodiversité et de dégradation des services écosystémiques (rapport SBTN)** autour des suites du LSLS) proposée par Alain Vidal et Fabrice DeClerck (axes 2, 3 et 4)

- **La rémunération des agriculteurs en transition écologique** proposée par François Papy, avec la S1 et S10 (axe 3)

## **2. AGRICULTURE URBAINE ET BIODIVERSITÉ (AXES 2,3,4)**

Recoupant les préoccupations du GT Agriculture urbaine (responsables Philippe Clergeau et Pierre Donadieu) ce thème aborde l'évolution des décisions et des pratiques agricoles au niveau des régions urbaines, ZAN et en lien avec l'évolution des lois et de la fiscalité : dynamique des différentes formes d'agriculture urbaine, biodiversités et écosystèmes urbains, planification territoriale des espaces agricoles péri et intra-urbains (voir contribution de ce GT au séminaire de programmation).

### **SÉANCE**

#### **Place des agricultures intra-urbaines dans les processus écologiques de la ville,**

Animateur(s) de la séance : Philippe Clergeau, Pierre Donadieu, Christine Aubry  
(29 avril ou le 22 mai 2024) Sections 2, 3, 4, 6, 10

Cette séance se propose de faire un point sur

- les services socio-écologiques fournis par l'installation de surface de production agricole ou potagère en ville (liens sociaux, rafraîchissement de l'air, gestion de l'eau, support de bien-être, etc.) ;
- les rôles ces structures peuvent jouer dans l'organisation des biodiversités urbaines (trame verte, habitat pour les espèces, protection des sols, etc.)
- comment les acteurs de l'agriculture urbaine, favorisent ou défavorisent la diversité des espèces spontanées végétales et animales et leurs interactions (écosystèmes).

**3. SCIENCE ET SOCIÉTÉS** « Vivre avec le risque », en lien avec le changement climatique (marché du carbone) et l'érosion de la biodiversité (transversal aux quatre axes).

PROJETÉ : Questions éthiques autour des connaissances et des méthodes en open access (monde académique et société, portails d'informations -y compris chatGPT-, sciences participatives).

Justice et écologie : avancées et faits marquants, place et leviers des scientifiques, activisme scientifique ; requête de formation des fonctionnaires d'Etat.